



MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

295, route de l'Église

Saint-Claude (Québec) J0B 2N0

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, greffière-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil, à sa séance ordinaire du 3 avril 2023, a *adopté le règlement suivant* :

« Règlement numéro 2023-273-04 visant à modifier le règlement de construction numéro 2008-273 de la municipalité ».

Que ledit règlement numéro 2023-273-04 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 9 août 2023;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2023-273-04 est entré en vigueur le 9 août 2023, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 16 août 2023 ;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2023-273-04 au bureau de la municipalité de Saint-Claude, situé au 295, route de l'Église durant les heures régulières d'ouverture. <https://www.municipalite.st-claude.ca/>

DONNE A SAINT-CLAUDE, CE 30 AOUT 2023

Que ce règlement entre en vigueur.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Claude, ce 30 aout 2023

France Lavertu
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, France Lavertu, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, bureau de Poste et bibliothèque Irène-Duclos et publié dans l'info de septembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5 septembre 2023.

France Lavertu
Directrice générale
Et greffière-trésorière